

## VOUS AVEZ DIT : « RÉCONCILIATION NATIONALE » ?

**Prof. Dr.**  
**Paulin MANWELO**,  
Jésuite. Chef de  
Département de  
Philosophie/Université  
de Kinshasa.  
Membre du Conseil de  
Rédaction de *Congo-  
Afrique*. manwelop@  
hotmail.com

1. Après des élections, contestées par une large partie de la population congolaise et par une bonne partie de la communauté internationale, le débat semble maintenant porter sur la « réconciliation nationale », afin d'apaiser les uns et les autres en vue de regarder tous dans la même direction pour le bien, l'unité et la stabilité de la nation.

2. Mais qu'entend-t-on par « réconciliation nationale » ? Avons-nous tous la même compréhension de cette notion qui fait la une de l'actualité politique dans le pays ? Pas si évident !

3. Afin d'éviter des quiproquos sémantiques, des discours politiques et des slogans creux, nous voulons clarifier ici la notion de « réconciliation », en indiquant les paramètres sans lesquels tout discours sur la « réconciliation nationale » court le risque de verser dans la démagogie et le « *bravado* » qui, au bout du compte, ne sauraient construire solidement l'avenir du pays.

4. Pour ce faire, nous voulons reprendre ici, dans une version, revue et actualisée, la réflexion qui avait été publiée dans les colonnes de cette même revue<sup>1</sup> avant la tenue de ces élections. Cette réflexion proposait, justement, la « réconciliation » ou ce que j'avais appelé « réconciliation sociale » comme la voie idoine pour sortir de la crise socio-politique qui mine notre pays depuis des décennies.

5. En effet, avant les élections qui viennent d'avoir lieu, d'aucuns ont cru à l'Accord de la Saint Sylvestre, d'autres, à la thèse d'un « troisième joker » ; et d'autres encore, aux élections « paisibles, crédibles, inclusives et transparentes » comme solution à la crise de légitimité du pouvoir en RD Congo. Aujourd'hui, le désenchantement est visible ; la déception sur la qualité du processus électoral qui vient d'avoir lieu est palpable, et le spectre de la crise de légitimité du pouvoir plane toujours sur le pays.

---

1 Paulin MANWELO, « L'Accord de la Saint-Sylvestre 2016 en RD Congo : un Mort-Né », in *Congo-Afrique* (avril 2018), n° 524, pp. 349-362.

**6.** La réflexion sur la « réconciliation », publiée en avril 2018, a eu le malheur d'être proposée trop tôt pour être entendue et comprise par ceux qui cherchent des succédanés dans le processus de la résolution des conflits de grande ampleur, à l'instar de celui en cours dans notre pays. Et pourtant, certains d'entre nous ont cru, dur comme fer, qu'elle était la solution indiquée pour résoudre le « syndrome congolais », de manière globale et durable ; une fois pour toutes. Aujourd'hui, l'histoire n'apporte pas un démenti à cette conviction. Bien au contraire. Voilà pourquoi, nous pensons qu'après les avatars et les soubresauts du processus électoral qui a abouti à des résultats qui ne sont pas acceptés par tous, le moment est propice de relire, à rebours, ce que nous avons proposé en avril 2018, afin de tirer des leçons qui s'imposent pour un avenir digne de notre pays.

**7.** Nous le savons : le 31 décembre 2016 fut une date historique dans les annales de l'histoire tumultueuse de la RD Congo. En ce jour-là, sous la médiation de la Conférence Épiscopale Nationale du Congo (CENCO), des représentants de la Majorité Présidentielle, de l'Opposition politique ainsi que de la Société civile signèrent – quand bien même ceux de la Majorité le firent « sous réserve » (sic) – un Accord qui permit d'éviter au pays « l'apocalypse » que tant de monde redoutait avec la fin du second mandat du Président Joseph Kabila qui devait intervenir le 19 décembre 2016.

**8.** La signature de cet Accord, connu désormais sous le nom de l'Accord de la Saint-Sylvestre, fut une réelle bouffée d'oxygène, non seulement pour les Congolais, mais aussi pour les Africains et la Communauté internationale. Tous l'applaudirent chaudement. Il y eut même des scènes de liesses populaires dans les rues de Kinshasa. Les célébrations de la fête de fin d'année eurent bien lieu. Comme à l'accoutumée.

**9.** Mais, s'il y a eu de l'euphorie ; s'il y a eu des optimistes et des défenseurs de cet Accord, d'autres, par contre, se sont montrés sceptiques, pessimistes, voire ostentatoirement « réservés », non seulement quant à son heureux aboutissement, mais aussi quant à la pertinence de la démarche entreprise pour arriver à un tel Accord. Ces derniers n'eurent pas tort. En effet, plus d'une année après la signature de l'Accord, celui-ci était déjà en panne ; sa réalisation « intégrale » ou « globale » battait de l'aile.

**10.** Dans sa livraison du mercredi 21 février 2018, *Le Potentiel* faisait déjà le constat amer suivant :

Les élections avancent à pas feutrés. Si la Commission électorale nationale indépendante (Ceni) persiste – ce qui est évident – dans sa détermination à organiser la présidentielle ainsi que les législatives nationales et provinciales, il reste donc plus que dix mois pour ce rendez-vous crucial en vue de l'alternance démocratique tant attendue. L'accord de la Saint-Sylvestre, signé le 31 décembre 2016, était censé baliser la voie en vue des élections libres et apaisées à l'échéance convenue entre les différentes forces vives de la nation. Malheureusement, dans sa mise en œuvre, cet accord a été

dévié de sa trajectoire – la majorité au pouvoir ayant imposé sa lecture des faits dépouillant l'accord de toute sa substance. Depuis lors, l'accord évolue à vau-l'eau. C'est presque une coquille vide<sup>2</sup>.

**11.** À dire vrai, la raison de ce désenchantement ne tenait pas à la Majorité au pouvoir en tant que telle ; elle relève d'une vérité simple, mais fondamentale : la conviction erronée selon laquelle l'Accord de la Saint-Sylvestre constituait la voie royale pour assurer la « réconciliation » des Congolais par le biais des hommes politiques, balisant ainsi la route pour des élections « libres, apaisées et transparentes ». Pur leurre ! En d'autres termes, l'échec de cet Accord réside dans un projet qui entendait résoudre la profonde crise congolaise par un simple Accord, fut-il une étape transitoire vers des élections. En effet, dans le processus de règlement des conflits de grande ampleur et de grands enjeux, un tel projet est erroné, car il n'attaque pas le mal à racine ; il ne peut que proposer des succédanés, des raccourcis qui vont, inéluctablement, conduire à des impasses. Un « accord » est en substance un « arrangement » sur fond des intérêts divergents. La logique des « arrangements » est suicidaire. Les « arrangements », fussent-ils « à l'africaine », ne construisent pas un édifice dans sa totalité. Ils sont toujours partisans, partiels et partiiaux. C'est sans doute là où nous en sommes aujourd'hui.

**12.** Voilà pourquoi, nous avons estimé que l'Accord de la Saint-Sylvestre était un « mort-né » ; « un marché de dupes », c'est-à-dire un pur « arrangement politicien » qui n'allait pas résoudre la crise congolaise. Il était regrettable que l'on s'y refera, à temps et à contretemps, comme étant le seul cadre devant permettre l'avènement de la paix et de la justice dans notre pays. Vu les maigres résultats dans le processus de son application, il fallait plutôt tourner la page et proposer une autre approche pour résoudre la crise congolaise ou ce qu'on appelait jadis, « le mal zaïrois ».

**13.** C'est dans cette perspective que nous avons proposé une autre voie, susceptible de mettre fin à la crise récurrente congolaise. Mais, pour mieux cerner la solution proposée, nous avons, avant tout, grâce à une revue de littérature *ad hoc*, fait passer au tribunal de la raison critique les schémas ou solutions classiques que l'on présente souvent pour résoudre la crise congolaise, y compris le schéma de l'Accord de la Saint-Sylvestre, afin d'en montrer les limites qui font que, au bout du compte, ils accouchent toujours de petites souris.

**14.** En effet, en faisant la revue de littérature relative aux solutions préconisées pour résoudre la crise congolaise, on peut distinguer dix schémas proposés, à savoir (i) le schéma hobbesien, (ii) le schéma marxien, (iii) le schéma de l'Accord de la Saint-Sylvestre, (iv) le schéma de la Conférence Électorale Nationale Indépendante (CENI), (v) le schéma de la « Transition sans Kabila », (vi) le schéma « italien » ou le schéma de Sant'Egidio, (vii) le schéma de la Cour Pénale Internationale (CPI), (viii) le schéma de

2 Voir *Le Potentiel*, N° 7245 du mercredi 21 février 2018, p. 2.

la Conférence Nationale Souveraine (CNS), (ix) Le schéma des sanctions européennes et/ou américaines, et (x) le schéma du « combat mystique ».

**15.** Le schéma hobbesien, voire sa version machiavélienne, est la voie qui préconise l'instauration d'un pouvoir puissant et fort à la tête de l'État congolais en vue de mettre fin aux conflits, aux guerres, à l'éclosion des milices et groupes armés, au dysfonctionnement des organes de l'État, à la corruption systémique, à l'immoralité, etc. Ainsi, comme le préconise Thomas Hobbes et Nicolas Machiavel, tous les pouvoirs de l'État doivent être confiés à un seul individu ou une seule assemblée pour juguler cet « état de nature », c'est-à-dire, ce contexte social, politique et économique où l'homme devient « un loup pour l'homme ». Mais, Hobbes, tout comme Machiavel, avait pris soin de préciser que confier tous les pouvoirs entre les mains d'un seul individu ou d'une assemblée ne signifie nullement l'instauration d'une « dictature » qui brimerait les droits des individus. Il ne s'agit pas non plus de tyrannie qui verserait inutilement le sang des innocents. Hobbes et Machiavel n'ont jamais prôné le recours du « Prince » ou du « Léviathan » à la violence « gratuite » contre ses propres citoyens. *A contrario*, la tâche principale du « Prince » ou du « Souverain » est noble : le « *salus populi* », c'est-à-dire la sécurité et la paix intérieure et extérieure du peuple et sa prospérité matérielle et économique.

**16.** Cette solution est classique. D'aucuns la considèrent comme étant la voie de sortie de la crise congolaise actuelle. Il nous faut « un pouvoir fort », entend-on dire souvent. Certains vont même plus loin que Hobbes et Machiavel : « il nous faut une 'dictature modérée' pour sortir ce pays de son marasme légendaire ». Et quant à l'épineuse question de savoir comment instaurer ce « pouvoir fort et puissant », leur réponse est sans ambages : il faut un coup de force, « un coup d'État ».

**17.** Une telle solution peut être alléchante, surtout lorsqu'on a les moyens nécessaires de mettre en œuvre sa politique. Mais, elle recèle trois écueils. *Premièrement*, elle repose sur une vision dangereuse du règlement des conflits. On ne règle pas les conflits sociaux par les moyens de la force ; en imposant son vouloir sur les citoyens, sans leur consentement. Tout règlement des conflits doit toujours impliquer la participation de tous pour arriver à déterminer ce qu'il convient de faire pour la paix sociale, tout en définissant les responsabilités et les devoirs de chacun dans les actions à mener. *Deuxièmement*, le recours à « un coup de force » ou à un « coup d'État » n'est pas une solution « idoine », à long terme. Elle représente une solution vicieuse ; elle revient, en fait, à « déshabiller Saint Pierre pour habiller Saint Paul », car, celui qui prend le pouvoir par la force l'exercera aussi par la force. *Troisièmement*, la solution hobbesienne et machiavélienne a été démentie par l'histoire : elle a été à la base des dictatures aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles en Europe. Et, en Afrique, l'on sait que les deux célèbres ouvrages, *Le Prince* de Machiavel et *Le Léviathan* de Hobbes ont été les livres de

chevet de beaucoup de présidents africains des années 60, 70, 80 et 90. Et le résultat est bien connu : la naissance des dictateurs que l'Afrique a connus depuis la période des indépendances. En outre, l'observation de Montesquieu vaut toujours son pesant d'or : le pouvoir d'un seul corrompt ; et il corrompt absolument. Et déjà au 4<sup>e</sup> siècle av. J.C., le sage Aristote avait rejeté toute solution préconisant le recours à l'autorité d'un seul homme pour assurer le destin d'une nation ; car, pour lui, une telle autorité relève de l'ordre divin : il n'y a que Dieu, l'Être parfait par excellence, qui peut gouverner seul et non un être de chair et de sang. Ce dernier est, par nature, fini, limité et partant faillible. Lui confier tous les pouvoirs reviendrait à exposer le destin de tout un peuple à la merci de ces limites inévitables avec toutes les conséquences imprévisibles que cela pourrait entraîner.

**18.** La solution marxienne est celle préconisée par les disciples de la pensée de Karl Marx. Elle en appelle à la « révolution du peuple » ou, plus précisément, à la révolution des « prolétaires » : « Prolétaires du monde entier, unissez-vous ! ». Aujourd'hui, ce schéma a pris des formes diverses et variées : appels à sortir dans la rue, manifestations populaires d'indignation ou de colère, marches pacifiques, villes mortes ; appels à se « prendre en charge », etc. C'est dans ce sens que l'on peut également comprendre les « printemps tunisien, égyptien et burkinabè ».

**19.** En dépit de quelques avancées réalisées, grâce à la « révolution par la rue », notamment le départ du pouvoir des présidents Ben Ali en Tunisie, Hosni Moubarak en Égypte et Blaise Compaoré au Burkina Faso, force est de constater que cette approche ne conduit pas souvent à des résultats durables. Elle est source de changements sinon minces, du moins mitigés. Pour preuve : aujourd'hui, en Tunisie, en Égypte et au Burkina Faso, beaucoup ont le sentiment que rien n'a vraiment changé depuis le départ impromptu de ceux qui assumaient les rênes du pouvoir. Les changements ont été purement cosmétiques : une nouvelle élite a remplacé l'ancienne, donnant ainsi naissance à un autre cycle de domination d'une nouvelle minorité sur la population qui reste toujours à la marge du fonctionnement de l'appareil de l'État. Par ailleurs, la « révolution de la rue » comporte toujours le risque de la violence dont il est toujours difficile de prévoir les conséquences sur la vie des personnes et le maintien de l'ordre public. Dans le cas de notre pays, l'on a toujours frais en mémoire les fameux pillages de 1991 à la suite de la « révolution par la rue » : l'effondrement du tissu économique du pays plonge ses racines dans ces folles années « révolutionnaires » des années 90.

**20.** Le schéma de l'Accord de la Saint-Sylvestre est, en réalité, une version revue et amendée de l'Accord Politique global et inclusif issu du Dialogue Inter congolais de Sun City avec sa célèbre formule de 1+3 (un Président et trois Vice-Présidents). Le but de l'Accord était le même que celui de Sun City, *mutatis mutandis* : arriver à un consensus national grâce à un partage

« proportionnel » des postes ministériels entre la Majorité présidentielle, l'Opposition et la Société Civile, en vue de favoriser un climat apaisé devant conduire aux élections.

**21.** Ce schéma comporte trois défauts majeurs. *Premièrement*, c'est de la naïveté de croire qu'un consensus basé sur le partage du « gâteau national » pourrait conduire à une véritable réconciliation entre les parties antagonistes. Il y a ainsi une confusion de taille entre réconciliation politique et consensus politique. En effet, s'il est vrai que celui-ci peut constituer une étape vers celui-là, il n'est pas évident que ce dernier pourra nécessairement conduire à celui-là. Il sied donc de bien les distinguer pour ne pas laisser passer outre d'autres éléments fondamentaux d'un véritable processus de réconciliation politique, comme nous le verrons plus tard. *Deuxièmement*, le schéma de l'Accord de la Saint-Sylvestre est essentiellement un schéma calculateur ; un schéma qui vise avant tout les intérêts partisans et non le bien commun. Une telle perspective est viciée *ab initio*. Elle porte en elle-même les germes de conflits et de disputes permanents. Un schéma, mort-né. Car, qui dit « intérêts », dit nécessairement « lutte des intérêts », jusqu'à la victoire finale de la loi du plus fort. Voilà qui explique, me semble-t-il, l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix dans notre pays. Au cœur de celui-ci se déroule une lutte sans merci des intérêts égoïstes des uns et des autres, aux dépens du bien commun. C'est dire, en clair, qu'une tentative de résolution des conflits basée sur la logique des intérêts des uns et des autres ne peut qu'accoucher d'une souri. *Troisièmement*, le schéma de l'Accord de la Saint-Sylvestre est une approche « élitiste » de la résolution des conflits. Il est avant tout l'apanage d'une élite, d'une minorité, sans mandat réel, mais qui prétendent représenter le peuple. Bien plus, les débats et les négociations entre les parties prenantes se tiennent à huis clos, mettant ainsi à mal un principe sacré de la démocratie, à savoir la « publicité des débats » afin de permettre à la population d'y prendre part, fut-il par une écoute attentive. Ainsi, lorsque la population est exclue dans le processus de réconciliation politique, de quelque façon que ce soit, il va sans dire qu'un tel processus sera biaisé et aura difficilement l'assentiment et l'adhésion de la population.

**20.** Nombreux sont ceux qui croient que les élections représentent la « voie royale » pour construire une société dont les institutions jouissent de la légalité et de la légitimité. C'est dans ce sens que l'on tend souvent dire : « Cessons les disputes ; allons aux élections ». Cela est vrai : les élections sont la pierre angulaire de la légalité et de la légitimité des institutions d'une société démocratique. Mais la question de l'importance des élections se situe en amont et non en aval. En effet, s'il est vrai que les élections représentent l'acmé du processus démocratique, il est aussi vrai que les conditions dans lesquelles elles doivent se dérouler sont d'une importance capitale pour leur réussite. Dans la conception *procéduraliste* de la démocratie qui définit celle-ci



comme le respect scrupuleux d'un ensemble de mécanismes ou de procédures en vue d'atteindre la fin que sont les résultats des élections, ce qui compte, ce n'est pas, précisément, cette fin, mais plutôt les procédures qui y conduisent. La question de la légalité ainsi que celle de la légitimité résident plus dans les procédures à respecter que dans les résultats mêmes des élections. Il ne faut donc pas mettre la charrue avant le bœuf, comme on dit.

**21.** À ce titre, le slogan, « *Allons (vite) aux élections !* » peut s'avérer être une supercherie qui ne dit pas son nom. En effet, dans les conditions de notre pays où tous les indicateurs de l'insécurité sont encore au rouge : des foyers de tension et des conflits, çà et là, dans le pays ; dans un contexte où l'organe électoral, la Ceni, est houspillé, contesté par bon nombre de partis politique et par une bonne partie de la Société civile ainsi que de la Communauté internationale, il est évident que l'heure des élections « transparentes », « apaisées », « inclusives » et « crédibles » n'a pas encore sonné. Loin s'en faut ! Voilà pourquoi, il faut exiger des conditions de justice et d'équité avant la tenue des élections proprement dites. Celles-ci sont la condition *sine qua non* pour des élections « libres », « transparentes » et « crédibles ».

**22.** Le schéma de « la Communauté Sant'Egidio », ou ce que l'ancien Secrétaire Général de l'ONU, M. Boutros-Ghali a appelé, « la formule italienne », est basé sur des médiations secrètes entre les parties antagonistes afin de les amener à la réconciliation. En Afrique, le cas le plus célèbre de cette « médiation italienne » est celui du Mozambique où la Communauté Sant'Egidio réussit un coup de maître en réconciliant le FRELIMO et la RENAMO, deux partis frères ennemis, qui plongèrent le Mozambique dans de longues années de guerre. Il y a aussi le cas de notre pays ; et c'est un secret de polichinelle : grâce à la Communauté Sant'Egidio, des tentatives de réconciliation avaient eu lieu en Italie entre la Majorité Présidentielle et l'UDPS.

**23.** L'approche de la Communauté Sant'Egidio est intéressante à plus d'un titre. Elle met l'accent sur un climat humain entre les parties en conflit et entend surtout abolir la haine par le dialogue. Mais, la faiblesse de ce modèle réside dans le fait qu'il exige la patience et la persévérance. Or, entretemps, la mort peut continuer à déferler sur le pays. Plus fondamentalement, la faiblesse de cette démarche tient au fait qu'elle entend régler les conflits « en coulisse », à « huis clos ». Une telle démarche exclut la grande majorité de la population qui doit se fier à un point de vue d'une minorité engagée dans ces tractations « secrètes ». Le modèle de « Sant'Egidio » est peut-être approprié pour régler des conflits interpersonnels, individuels ou des conflits communautaires à faible échelle et non des conflits dont l'ampleur touche toutes les couches de la société, tel que se présente la situation de la crise « profonde, radicale et globale » actuelle en RD Congo.

**24.** Le schéma de la Conférence Nationale Souveraine (CNS) avait le vent en poupe dans plusieurs pays africains dans les années 1990, avec la fin des

systèmes des partis uniques. La formule fut appliquée, *mutatis mutandis*, dans beaucoup de pays africains, notamment au Togo, au Bénin, au Mali, au Niger, au Congo-Brazzaville et en RD Congo. Ce modèle de résolution des crises avait deux volets : faire un grand « déballage public » des maux qui minent la société et proposer des solutions pour y remédier. C'est à ce titre que l'on consacra des semaines et des mois pour passer au peigne fin les questions relatives à tous les secteurs de la vie nationale : économie, politique, éducation, administration, etc. Les débats furent passionnants. Souvent houleux.

**25.** Reprenons ici, *in extenso*, ces belles lignes de Fabien Eboussi Boulaga sur la conférence nationale souveraine du Congo-Brazzaville dans son ouvrage, *Les conférences nationales en Afrique noire. Une affaire à suivre* :

Le Congo détient le record de la plus longue durée : cent cinq jours contre quatre-vingt-dix-huit pour le Niger, une cinquantaine pour le Togo, près de quinze pour le Mali et douze seulement pour le Bénin. Il garde encore la palme du plus grand nombre de représentants, en excluant le Zaïre : mille cent délégués. C'est dire que, jusqu'à cette date, elle a été la plus coûteuse : près de deux milliards de francs CFA. Interminablement, avec un incroyable luxe de détails et une immense fascination, les Congolais ont ressuscité un passé d'épouvante où l'assassinat politique fleurissait comme un mode ordinaire de gouverner et l'un des beaux-arts, où la dilapidation et l'appropriation du patrimoine et des biens publics ont reculé les bornes de l'imaginable avec le plein essor de l'exploitation de la ressource pétrolière. Le règlement de comptes personnels, l'esprit de revanche tribale ont constamment menacé de disruption la grande palabre. La guerre civile, l'explosion incontrôlée étaient toujours à l'affût. Et ce fut avec surprise et soulagement qu'on parvint « miraculeusement » à la fin, « sans une goutte de sang versée<sup>3</sup> », dans l'euphorie d'une réconciliation apparente de tous avec tous<sup>4</sup>.

**26.** Entretemps, « Les clivages, les rancœurs et l'impénitence continuent de couvrir, comme tendrait à le démontrer la période transitoire dans laquelle le pays est maintenant rentré. Elle dévoile combien peu a été accompli, pouvait l'être, dans un État aux caisses vides, presque en cessation de paiement (...) Le moindre conflit, la moindre anicroche dans la vie publique congolaise sont interprétés, par certains « observateurs », comme des signes avant-coureurs d'une catastrophe toujours pendante, en sursis dès le jour où fut décidée la tenue de la conférence nationale. L'immense détour qu'elle représente a été préféré aux raccourcis ou à la ligne droite que préconisent les programmes d'ajustement structurel »<sup>5</sup>.

**27.** Ce que Eboussi dit du Congo-Brazzaville peut être appliqué au Congo-Kinshasa, au Bénin, au Mali, au Togo, *mutatis mutandis*. En effet, dans la

3 Au Congo-Kinshasa, tel ne fut pas le cas : le 16 février 1992, le sang coula à grands flots avec la marche des chrétiens qui réclamaient la réouverture de la CNS.

4 F. EBOUSSI BOULAGA, *Les conférences nationales en Afrique noire. Une affaire à suivre*, Paris, Karthala, 1993, pp. 12-13.

5 *Idem*, p. 13.



plupart des cas, les conférences souveraines en Afrique noire furent « d'une valeur purement symbolique, rituelle », « théâtrale ». Du « bavardage ». Il écrit : « La conférence nationale n'est pas une panacée (...). Elle n'est pas la potion magique, qui, en un instant, guérit de tous les maux. Elle n'a pas été une recette miracle même pour le Bénin (où les choses se sont pourtant bien déroulées), qui se débat encore avec ses problèmes les plus cruciaux, ceux de la vie quotidienne. Il reste à conclure que, pour intéressante qu'elle soit, la conférence nationale n'est pas l'unique voie d'approche des problèmes africains de l'heure »<sup>6</sup>. « Il faut alors oser reprendre les choses à la racine »<sup>7</sup>.

**28.** Dans le cas du Congo-Kinshasa, le problème avec le schéma de la CNS, c'est que l'on avait mis l'accent sur les réformes institutionnelles. Ainsi, des solutions proposées furent essentiellement structurelles. Et l'on crut ainsi résoudre, une fois pour toutes, la question de la crise « zaïroise » avec de beaux textes. Méprise ! Car les problèmes essentiels relatifs aux étapes de la réconciliation politique n'avaient pas été abordés, notamment la question de la reconnaissance et de l'aveu de l'irresponsabilité des acteurs qui ont été à la base du « mal zaïrois ». Sans cette étape importante et bien d'autres que nous verrons plus tard, dans la résolution des conflits, les réformes institutionnelles, furent-elles de haute qualité, resteront des lettres mortes. C'est pourquoi nous avons tous constaté, avec grande amertume, qu'après la CNS fut comme avant la CNS. Rien n'avait changé. La CNS avait bel et bien accouché d'une souri. L'on vit alors les irresponsables d'avant la CNS réhabilités, sans aucune forme de procès ; certains ont même été récompensés, sans aveu de leur irresponsabilité dans la faillite de l'État « zaïrois ». Sans excuses à la Nation. Sans être pardonnés. La CNS fut du pur théâtre. Un spectacle politicien de mauvais goût.

**29.** Le modèle de la résolution des conflits et des crises, proposé par la Cour Pénale Internationale (CPI), a ses partisans et ses détracteurs. Ce modèle est celui de la justice punitive : tout prétendu coupable des crimes contre l'humanité, de génocide ou des crimes de guerre doit être jugé et puni selon le degré des crimes commis. Bon nombre des Congolais pensent ainsi que la CPI représente la solution « idoine » pour résoudre la crise congolaise.

**30.** S'il est vrai que la CPI constitue un mécanisme de justice internationale, à l'âge de la mondialisation, il n'en demeure pas moins qu'elle ne peut pas, à elle seule, résoudre la crise multiforme et multisectorielle de la RD Congo. Loin de là ! Deux raisons pour éviter des malentendus au sujet de la CPI. Tout d'abord, le fameux principe de la « complémentarité » du Statut de Rome stipule que la responsabilité dans la résolution des crises dans un pays incombe avant tout à l'État concerné. La CPI n'intervient que dans le cas où l'État concerné n'a pas de capacités et compétences juridiques requises pour juger des crimes commis. Ensuite et plus fondamentalement, dans le cas de la RD Congo, se référer trop vite à la CPI serait, à mon avis, aller vite

<sup>6</sup> *Idem*, p. 15.

<sup>7</sup> *Idem*, p. 175.

en besogne, dans la mesure où la crise congolaise est « globale, radicale et profonde » (Kä Mana) ; elle atteint « toutes » les couches de la population, quand bien même les responsabilités devraient être situées à de niveaux différents. Prétendre ainsi situer la responsabilité du pourrissement de la situation politique, économique et sociale à un seul niveau de la société relève d'une analyse partielle des causes profondes de la crise congolaise. La solution de la CPI est, à ce titre, non seulement réductionniste, mais aussi purement extrinsèque. Il faudrait donc envisager une solution plutôt « holistique » et essentiellement « interne » ; une solution qui impliquerait avant tout les Congolais eux-mêmes.

**31.** D'aucuns ont proposé le schéma de la « Transition sans Kabila », comme solution à la crise congolaise actuelle. Il s'agissait de faire appel à des personnalités « neutres » (sic) pour assumer les rênes du pouvoir afin d'organiser des élections « transparentes, libres et crédibles ». Des noms ont même été cités : le Cardinal Laurent Monsengwo, le Dr. Denis Mukwege, etc.

**32.** Cette solution relève du domaine du désirable et non du faisable. Or, en politique, il faut toujours allier principe de désirabilité et principe de faisabilité pour ne pas « s'imaginer républiques et principautés dont on n'a jamais vu ni su qu'ils existaient vraiment » (Machiavel). Car, concrètement, les partisans de cette solution peinent à montrer comment « cela va se faire ». Sur quelles bases constitutionnelles ou légales les personnalités « neutres » (sic) vont-elles diriger le pays ? Qu'entend-on par « personnalités neutres » ? En quoi consiste leur « neutralité » ? Ne s'agit-il pas, en réalité, d'un « coup d'État » qui ne dit pas son nom ? Un tel modèle aux contours « vagues », « flous » et « indéfinis » ne conduit-il pas à un « saut dans l'inconnu » ? Autant de questions qui montrent les limites d'un modèle qui suscite doute et scepticisme quant à sa pertinence à résoudre la crise congolaise actuelle.

**33.** Le schéma des « sanctions européennes et/ou américaines » à l'égard de certaines personnalités politiques du pays a jusque-là montré ses limites. Il est inefficace. Incohérent. Superfétatoire. Cosmétique. De la poudre aux yeux. Dans la mesure où l'on veut tout simplement faire croire au monde entier que l'on fait quelque chose. Une approche « trop sélective » qui laisse souvent dans l'ombre les vrais « bourreaux », y compris ceux qui vivent dans les « paradis fiscaux ». La récente affaire de mise en examen de l'ancien Président français, Nicolas Sarkozy, fera certainement date dans le processus de la résolution des conflits dans un pays donné. Dorénavant, les coupables sont à considérer non seulement sur le plan interne, mais aussi sur le plan externe.

**34.** Un autre schéma proposé pour mettre fin à l'impasse congolaise fut le modèle du « combat mystique ». Nous tirons ce modèle de la *Lettre des Prêtres, Religieux et Religieuses Kinois*<sup>8</sup> adressée aux Dirigeants Congolais

<sup>8</sup> Voir *Mot des Prêtres, Religieux et Religieuses kinois à l'occasion de la célébration des obsèques des victimes de la marche pacifique des chrétiens du 21 janvier 2018*.

où ils situent le combat pour mettre fin à la crise congolaise au « niveau spirituel ». Ils écrivent :

... nous les prêtres, religieux et religieuses voudrions, à l'instar des prophètes de l'Ancien Testament, de Jésus-Christ lui-même et de ses apôtres, pleurer sur la ville de Kinshasa et sur ses dirigeants politico-administratifs, civils et militaires. *Nous portons le combat de la libération du Congo à son niveau mystique.* Nous voudrions pleurer sur ce pays la République Démocratique du Congo et sur ses dirigeants ainsi que leurs alliés locaux et internationaux. Nous versons nos larmes en notre qualité de Prêtre, de Prophète et de Roi (c'est moi qui souligne).

Et dans ce contexte de « combat spirituel », les moyens sont spécifiés dans le programme d'action ou « l'agenda » à la fin de la Lettre : « exercices spirituels pour l'expiation des péchés de tous ceux qui ont nui à l'Eglise et aux innocents », sacrement de pénitence, jeunes et prières, y compris les moyens préconisés par le Comité de Coordination des Laïcs, à savoir, entre autres, l'utilisation des cloches des églises, des sifflets ou autre instrument sonore pour faire du bruit tous les jeudi à partir de 21 heures pendant un quart d'heure.

**35.** En dépit de ses mérites pour son appel au pacifisme et au pardon des « pécheurs », ce modèle comporte trois tares : il frise l'arrogance ; il est divisionniste ; et il recèle le risque de l'évasion dans le spirituel. Son arrogance tient au fait que l'on se considère soi-même comme faisant partie des « saints » et les « autres » comme appartenant au « diable ». Or s'il est vrai que la crise congolaise actuelle est « radicale, profonde et globale » comme nous l'avons signalé plus haut, il y a lieu de promouvoir une démarche « inclusive » dans la résolution de cette crise pour ne pas « condamner » l'autre. Cette arrogance est en même temps divisionniste : elle crée deux camps opposés, « eux », les « mauvais », *versus* « nous », les « bons ». Une arrogance qui exaspère la distinction évangélique entre « Dieu et César » et la mue indûment en opposition « Dieu *versus* César ». Le modèle du « combat mystique » frise aussi le fanatisme et le fondamentalisme religieux qui sont souvent à la base des conflits sociaux dans une société donnée. Par ailleurs, un tel modèle peut, subrepticement, conduire à l'évasion dans le spirituel, dans la mesure où l'on croit fermement à une « intervention divine » pour trancher les conflits humains : « à eux le pouvoir, à Dieu la victoire ». Qu'on se l'avoue : l'évasion dans le spirituel peut être une forme de démission de la responsabilité qui incombe à l'homme de régler les problèmes qui se posent dans sa société sans recourir aux forces extérieures, fussent-elles surnaturelles.

**36.** C'est face à ces limites des schémas classiques que nous avons alors proposé le schéma de la « réconciliation sociale » pour promouvoir une société véritablement viable pour tous.

**37.** Mais, il convient de préciser ici deux faits concernant la nature de la crise congolaise et un postulat principe de résolution de conflit qui sous-

tendent la solution que nous préconisons. Le premier a trait à l'observation de Kā Mana qui nous rappelle la nature de la crise congolaise : la RD Congo est une « société *profondément, radicalement et globalement* malade »<sup>9</sup>. En d'autres termes, le mal congolais touche tous les secteurs de la vie nationale : politique, économique, éducatif, social, culturel, religieux, etc. Aucun secteur n'est épargné. Et bien plus, il a atteint les fonctions « existentielles » de notre vivre-ensemble. Dès lors, on ferait fausse route si on situait ce « mal congolais » à un seul niveau.

**38.** Le deuxième fait abonde dans le même sens. Il est effrayant. En effet, à cause du « mal congolais » qui devient presque notre seconde nature, le pays est actuellement profondément divisé : tout le monde se méfie de tout le monde ; tout le monde soupçonne tout le monde. Une méfiance généralisée au travail, à l'école, dans les transports, dans les auditoriums, voire dans des lieux de cultes ; bref une psychose généralisée paralyse nos pensées, nos énergies et notre agir. La peur bat son plein. Il faut donc une solution de type « cathartique » pour exorciser cette psychose mortelle.

**39.** Quant au postulat devant nous aider à comprendre davantage le schéma adéquat de résolution de crises, en l'occurrence la crise congolaise, Jürgen Habermas peut nous servir ici de guide sûr. Il stipule ceci : face à un conflit politique, la solution ne doit pas nécessairement être politique ; elle peut être d'ordre culturel, économique, éthique ou social ; de même, face à un conflit économique, la solution ne doit pas nécessairement être d'ordre économique ; elle peut être d'ordre politique, social culturel ou éthique. Un tel postulat nous permet alors de sortir des schémas classiques susmentionnés pour une approche « holistique » face à une crise profonde, radicale et multidimensionnelle.

**40.** C'est à la lumière de ces considérations factuelles et heuristiques qu'il faut situer le schéma cathartique que j'appelle la « Réconciliation Sociale » comme voie « royale » pour mettre fin à la crise congolaise et, partant, bâtir un pays digne et prospère au cœur de l'Afrique. Il n'y a pas de demi-mesure pour sauver notre pays de l'infamie. La solution se doit d'être holistique. Radicale.

**41.** À dire vrai, il ne s'agit pas ici de réinventer la roue. Le schéma ainsi proposé s'inspire largement du modèle de la « justice transitionnelle », mieux, de la « justice restaurative » dont Desmond Tutu est considéré comme l'un des architectes<sup>10</sup>. Sans entrer dans les détails, je voudrais simplement indiquer ici les grandes orientations à considérer.

**42.** Afin d'assurer la « Réconciliation Sociale », l'on pourrait instituer une *Commission ad hoc* que l'on pourrait nommer « Commission de la

<sup>9</sup> Voir KĀ MANA, *Changer la République Démocratique du Congo*, Bafoussam, CIPCRE Éditions, 2012.

<sup>10</sup> Pour développer cette théorie, je me suis basé sur les travaux suivants : Martha MINOW, *Truth Commissions* ; Bert Ingelaere, *Les Juridictions gacaca au Rwanda* ; Daniel PHILPOTT, *Just and Unjust Peace* ; German BISHOPS, *Just Peace* ; Kora ANDRIEU, *La justice transitionnelle* ; Paulin MANWELU, « The Concept of Reconciliation in Political Philosophy », in *Promotio Justitiae* (2010).

Réconciliation Sociale» (CRSO) dont la tâche principale serait de conduire à bon port le déroulement de différentes activités relatives à la Réconciliation Sociale. La CRSO serait essentiellement composée de membres de la Société civile sous la houlette d'une ou de deux personnalités congolaises de haute probité morale et intellectuelle.

43. Dans ce contexte, le Parlement pourrait être amené à des activités « réduites » ; tandis que la Présidence ainsi que le Gouvernement continueraient à assurer leurs services régaliens dans le cadre de la paix et de la sécurité intérieure et extérieure du pays et de la supervision du fonctionnement des institutions publiques et privées ayant pour tâches d'assurer les divers services pour le bien-être de la population. La « réduction » des activités du Parlement et ainsi que celles de l'Exécutif, dans son ensemble, permettrait que les ressources matérielles et financières soient destinées au fonctionnement de la CRSO.

44. De manière plus concrète, la CRSO ouvrirait des Antennes à travers toutes les vingt-six provinces du pays pour recevoir les dossiers concernant les plaintes, les dénonciations, les accusations et les recommandations sur les faits suivants : (i) crimes contre l'humanité, c'est-à-dire des cas de violations massives des droits de l'homme (tueries, assassinats, viols ou toutes autres formes de violence excessive sur la population innocente), (ii) détournements des biens publics, (iii) corruptions actives et passives flagrantes, (iv) blanchiments d'argent, (v) fraudes et/ou évasions fiscales, (vi) exploitations illégales des ressources naturelles du pays, (vii) enrichissements illicites et (viii) abus flagrants du pouvoir.

45. Des sous-Commissions *ad hoc*<sup>11</sup> seraient instituées dans plusieurs coins de chaque province pour examiner ces dossiers et les classer en ordre utile avant les séances publiques d'interpellation et d'audition. Un délai sera fixé sur le dépôt de ces dossiers. Bien entendu, l'on veillera à ne retenir que des dossiers bien ficelés et bien documentés.

46. Suivrait ensuite le déroulement proprement dit des séances publiques d'interpellation et d'audition des personnes, physiques ou morales, concernées dans les dossiers qui seront retenus dans chaque Antenne. Plus précisément, il sera question d'axer les débats publics sur les cinq points suivants : *reconnaissance et aveu des crimes commis, réparations, punition, excuses publiques et pardon*. Explicitons-les succinctement.

47. **La reconnaissance et l'aveu des crimes commis** signifient que toute personne interpellée devra répondre, avouer ses crimes. Cet aspect est important pour soigner les blessures causées. Une faute avouée est à moitié pardonnée, dit-on. La reconnaissance et l'aveu des crimes commis seront rendus possibles grâce aux témoignages des victimes, aux débats télévisés,

---

11 À l'instar de la Commission d'Enquête Mixte (CEM-3121), instituée par le Ministère des Droits Humains pour enquêter sur les violations des droits de l'homme lors des « marches » des chrétiens du 16 et 25 février 2018.

la publication des résultats des investigations dans les Rapports que l'on mettra à la disposition de tous, etc.

**48. Les réparations** consistent dans le paiement, en termes d'argent, de matériel, des services pour une guérison mentale ou physique des victimes. Dans des cas de la mort de quelqu'un ou de plusieurs personnes, il peut être difficile d'évaluer des réparations y afférentes. Mais, il faudrait poser des gestes symboliques pour restaurer des relations justes.

**49. La punition** constitue un autre aspect de la « Réconciliation Sociale ». Cependant, à l'opposé des tenants de la philosophie de la rétribution – les conséquentialistes et les proportionnalistes – qui préconisent une punition à la hauteur des crimes commis, et, aussi, à l'opposé des criminologues qui prônent un traitement sévère et exemplaire pour le criminel, l'éthique de « réconciliation sociale » conçoit la punition dans le seul but de « restaurer » des relations justes dans la société. Il sera donc question de « punition restaurative » et non de punition « proportionnelle » par rapport au crime commis. Cependant, l'on évitera le « principe de l'amnistie générale ».

**50. Des excuses publiques.** Des excuses seront faites soit par le criminel lui-même, soit par le Représentant d'un groupe, d'une milice, ou d'une organisation politique. Cet aspect est lié au premier aspect. Il n'y a pas de reconnaissance et d'aveu des crimes commis sans excuses publiques.

**51. Le pardon.** Il est rare, difficile, sujet à controverse, mais surprenant et capable d'action transformatrice. Le pardon est un acte d'amour contre la propension à verser dans la colère, l'animosité, la haine, l'amertume, le désespoir. Un acte magnanime. Il n'est pas l'oubli du passé ; il est plutôt un acte de construction qui considère que le criminel est à présent dans une bonne disposition pour construire une nouvelle société. Il est l'« Imitation de Dieu », qui est amour inconditionnel. Que serait l'Afrique du Sud aujourd'hui si Nelson Mandela – le héros du pardon – n'avait pas choisi la voie du pardon ?

**52. Récapitulons :** « le pays va très mal » (CENCO) ; autrement dit, le mal de la RD Congo est « profond, radical et global ». Dès lors, la voie pour remettre le pays sur les rails n'est pas une sinécure : il est long et exigeant. Nous devons tous consentir d'énormes sacrifices. Il faut éviter des succédanés et des raccourcis que l'on a tendance à proposer. Le schéma de la « Réconciliation », mieux dit, « Réconciliation Sociale » constitue, à coup sûr, non seulement la voie royale de l'apaisement et de la cohésion sociale, mais aussi celle qui est susceptible de jeter les jalons pour un Congo nouveau, meilleur, prospère et puissant au cœur de l'Afrique.

**53.** Le succès et la crédibilité de tout citoyen, de tout parti politique ou de toute plateforme politique qui tient les rênes du pouvoir ou y aspire sont à ce prix. Tout le reste relève de la logomachie au service des intérêts partisans et mercantiles. ■